

# COMMENTAIRE Citoyen ou politicien ?

par Daniel LAPRAILLE



Simple citoyen ou politicien averti ? Quand le collège arlonais a fait connaître son intention de réaliser un parking souterrain sous le parc puis, au fil du dossier sous la place Léopold, l'opposition communale s'est positionnée résolument contre le projet, avant de se déguiser en plate-forme citoyenne pour réclamer une consultation populaire, dans l'espoir avoué de faire échec au collège. Les initiateurs de la demande de consultation populaire se composaient des leaders école et MR, rejoints par Alain Deworme, un dissident PS qui ralliera la liste d'opposition aux prochaines élections communales et Serge Sainte (Défi), tous en recherche de visibilité. Ils revendiquaient cependant à ce moment-là leur statut de simple citoyen. Personne n'était dupe, c'était bien un bras de fer qui se mettait en place entre la majorité et l'opposition communale arlonaise. Légalement, pour forcer la main au collège pas chaud à l'idée de prendre le pouls de la population, le mouvement devait récolter 3 000 signatures. Il pensait l'avoir fait, mais vérification faite, le compte n'est pas bon. Sur le fond, qu'aurait apporté une coûteuse consultation populaire, forcément

imprécise, qui ne liait en rien le collège arlonais ? Quelle en aurait été la valeur objective de représentativité ? A contrario, donner la parole aux citoyens rafraîchit la démocratie. Mais aujourd'hui, les masques tombent. Comment interpréter autrement la sortie du vice-président national de Défi, Jonathan Martin, qui se fend cette semaine d'un surprenant communiqué... politique ? Extraits : « Non représenté au conseil communal (NDLR : nous avions effectivement repris par erreur Serge Sinte (Défi), initiateur de la consultation comme conseiller communal arlonais), Défi Arlon s'est pourtant mobilisé durant des mois pour faire aboutir cette initiative citoyenne (NDLR : chercher l'erreur !) ». Mieux, Défi sollicite « un inventaire complet des signatures invalidées et, pour chacune, le motif de refus et de réclamer un espace de parole » et comme si ce n'était pas assez clair, dans son communiqué, il reproche à un initiateur de la consultation populaire, le MR Ludovic Turbang, de ne plus jouer... la carte politique. Citoyen ou politicien ? Voilà. Tout est dit.

# CONSEIL PROVINCIAL

# Les jeunes et



« De qui se moque-t-on ? On ne réunit pas des commissions par obligation ou pour le plaisir. » Anne LAFFUT

### L'alcool et les jeunes... Un cocktail qui ne fait pas toujours bon ménage. La Province va sortir un « plan fête ».

● Lydie PICARD

Certains chiffres font littéralement froid dans le dos. En province de Luxembourg, un garçon de onze ans sur cinq a déjà bu au moins un verre entier de boisson alcoolisée. Et à 13 ans, ils sont plus de la moitié, garçons et filles confondus. Plus les jeunes avancent en âge, plus ils boivent. Avec parfois des excès. Sur un mois, 7,6 % des garçons de 16 ans et 3,4 % des filles ont déjà bu plus de cinq verres d'alcool au cours d'une même soirée, et ce à dix reprises ! Quant aux universitaires, une étude de l'UCL montre que 15 % des étudiants boivent plus de six verres d'alcool par soirée, deux à trois fois par semaine.

La problématique de la consommation de l'alcool chez les jeunes n'est pas neuve. La Province a décidé de se pencher sérieusement dessus. Il faut dire que plus jeune on commence à boire de l'alcool, au plus on risque de développer une dépendance. Sans parler de problèmes en matière de sécurité routière ou de santé. « Chez un jeune la prise d'alcool est plus rapide et dure plus longtemps. Elle peut altérer le fonctionnement du système nerveux qui se développe jusqu'à 23 ans » explique la députée provinciale Nathalie Heyard, au cours du conseil provincial thématique de ce vendredi matin.

### Un « plan fête »

La Province va donc lancer un

### « Le but n'est pas de stigmatiser les jeunes. Qu'est-ce que nous, nous projetons comme image aux jeunes ? »

« plan fête ». « L'objectif est de soutenir une consommation responsable des jeunes dans le cadre festif », explique Julie Sprung, du CLA (Coordination Luxembourg Assuétudes). On ne va pas dire aux jeunes : il ne faut pas consommer d'alcool. On sait qu'ils consomment. Le but est qu'ils consomment à moindre risque. » Ce plan n'en est qu'à ses prémises. Une vaste enquête va être lancée auprès des parents et des jeunes de 10 à 23 ans afin de connaître leurs représentations de la fête.

### Une consommation banalisée chez les adultes

« Cette étude servira de base pour mener des actions qui collent au plus près aux réalités des jeunes et des parents », poursuit Julie Sprung. Les parents ? « Le but n'est pas de stigmatiser les jeunes », répond la députée Nathalie Heyard. Ce plan vise aussi les adultes. Qu'est-ce que nous, nous projetons comme image aux jeunes ? En Belgique, la consommation d'alcool est trop souvent considérée comme faisant partie de notre culture. » Le député Bernard Moinet prend l'exemple de Saint-Nicolas. Lorsqu'il fait le tour des maisons, qui lui offre un verre d'alcool ? Les parents.



Le binge-drinking est répandu chez les jeunes. Cela consiste à être ivre le plus vite possible, en buvant un maximum d'alcool fort en un minimum de ten...

BEIGAIMAGE

### Casser l'image « cool » de l'alcool

« L'âge auquel les jeunes commencent à boire coïncide avec l'âge auquel ils commencent à sortir », informe Charles-Henri Boeur, de l'observatoire de la santé de la Province de Luxembourg. Des actions de sensibilisation peuvent avoir pour but de rompre l'association de l'alcool avec une image « cool » et vice-versa, en valorisant l'image des jeunes qui ne boivent pas. » Un vaste chantier ! Qui peut sans doute débiter au sein des mouvements de jeunesse ou encore dans la pratique spor-

# Trois clichés sur la conso d'alcool

### L'alcool au volant

Parmi les contrôlés positifs, la tranche des 18-24 ans est la moins représentée. Ce sont les adultes de 25-35 ans qui boivent le plus avant de reprendre le volant. Mais chez les jeunes, l'alcool au volant est bien plus dangereux.

En matière de sécurité routière : 2,7 % des automobilistes contrôlés sont positifs. Ce nombre grimpe à 12 % les nuits de week-end.

### Aucune législation

Réglementée la publicité sur l'alcool en Belgique ? Pas vraiment. Il existe une convention privée, initiée par les producteurs d'alcool eux-mêmes et qui fonctionne sur le principe de l'autorégulation.

« En Belgique, le dernier plan d'action national alcool a été bloqué par des réticences importantes de la NVA, de l'Open VLD et du MR », explique Martin De Duve, porte-parole du réseau

### « Jeunes, Alcool & Société ».

### La bière forte oui, le brezer non

La législation est claire : pas de boisson alcoolisée spiritueuse pour les moins de 18 ans. À 16 ans, on ne peut donc légalement pas boire de brezer (5 % d'alcool). Par contre, on peut légalement boire une bière qui titre à 9 ou 11 %, ou du vin. Cherchez l'erreur... ■

**l'avenir**

Commandes photos : Tél. 081/24 88 11  
CBC 193-1234942-56

**PROMOTION :**  
sponsors@lavenir.net

**DIFFUSION :**  
Contacts librairies : 0800/ 14 145  
L'avenir Advertising 081.248.939  
sales.nations@lavenir.net  
www.lavenir.net

**PUBLICITÉ RÉGIONALE :**  
Bernard MIGNOT : 084/24 47 00  
bernard.mignot@lavenir.net  
www.lavenir.net

**PUBLICITÉ EN LIGNE :**  
Bernard MIGNOT : 084/24 47 00  
bernard.mignot@lavenir.net  
www.lavenir.net

**PETITES ANNONCES :**  
petitesannonces@lavenir.net  
www.lavenir.net

**NECROLOGIE :**  
Tél. 070/23 36 93 - Fax 070/23 36 97

Ce journal est protégé par le droit d'auteur. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite.

**Je m'abonne à l'avenir** INTÉGRAL

1 an pour 309€ (257€ par mois)  
6 mois pour 171€ (28€ par mois)  
Domiciliation 27€ par mois

Et je profite de mes avantages et services abonnés, à découvrir en permanence sur [www.lavenir.net/espacesabonnees](http://www.lavenir.net/espacesabonnees)

Je choisis l'édition suivante :  Luxembourg  Autre édition : \_\_\_\_\_

Le journal me sera livré :  chez mon libraire\*  à mon domicile par la Poste

Pour une durée de :  1 an pour 309 € (435€)  6 mois pour 171 € (217€)  27 €/mois par domiciliation

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_ Boîte : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ GSM : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ E-Mail : \_\_\_\_\_

N° de compte : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

\*Librairies obligatoires pour l'abonnement en librairie Infos indispensables et disponibles sur [www.lavenir.net/libraires](http://www.lavenir.net/libraires)

Nom de la librairie : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_ Boîte : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Je renvoie ce coupon :  par courrier, sans frais de timbre, j'indique sur l'enveloppe Code-réponse-Éditions de l'avenir  Abonner vous - Tél. 852-897-4504 (Suisse) - par fax : 081/23 62 01 ou je me rends sur le site [www.lavenir.net/abon](http://www.lavenir.net/abon)

Pour toute information complémentaire, je contacte le service clientèle : 081/23 62 00

Les informations recueillies sur ce document sont reprises dans le traitement automatisé des Éditions de l'avenir SA et peuvent être transmises à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en vertu de la loi du 06/12/85 relative à la protection de la vie privée. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises à des tiers, cochez cette case [ ]

Date limite de souscription : 30 septembre 2017

Intéressé par L'avenir en version numérique uniquement ? **A partir de 575€ / mois** Infos sur : [www.lavenir.net/abo](http://www.lavenir.net/abo)

# l'alcool, bientôt un « plan fête »



**15%** des étudiants boivent plus de six verres d'alcool par soirée, deux à trois fois par semaine.



## 100 000 € pour soutenir la médecine générale en groupe

Unanimité pour le Fonds d'impulsion provincial à destination des Communes dans le cadre du Plan territorial d'attractivité de la médecine générale. Derrière cet intitulé un peu long, on trouve une nouvelle aide provinciale pour attirer des médecins généralistes dans notre région. Particularité de ce fonds, il est à destination des Communes. Elles pourront y faire appel dans le cadre de la création de pratiques de médecine de groupe nouvelles. « Le montant total du fonds s'élève à 100 000 €, explique la députée Nathalie Heyard. Un montant maximum de 25 000 € pourra être alloué par projet. »

Chaque commune porteuse d'un projet s'engage à intervenir financièrement pour un montant au moins équivalent à celui octroyé par la Pro-



**L'objectif du Fonds Flux ?** Impulser la pratique de la médecine générale en groupe.

vince. Montant qui servira à couvrir des frais occasionnés par les investissements à réaliser, comme l'achat ou la rénovation d'un local. Car c'est l'une des conditions pour bénéficier de cette aide : que la pratique de groupe de médecine générale se développe dans un local ou un bâtiment dont la Commune est propriétaire ou locataire. Ces montants doi-

vent être inscrits à l'extraordinaire du budget communal.

Précision importante : seuls les coûts d'investissement en infrastructure et les équipements neufs sont concernés. Les frais généraux de type honoraires sont exclus.

Les dossiers complets doivent être envoyés entre le 2 mai et le 20 octobre, à l'attention du collège provincial. ■ I. P.

tive, où l'alcool est très souvent (trop) présent. Un chantier d'autant plus vaste lorsqu'on apprend que quand 1 € est investi dans la prévention, les marques investissent 170 € dans la publicité promotionnant la consommation d'alcool. Entre les soirées sponsorisées par des alcools forts et les vidéos attractives qui envahissent les réseaux sociaux présentant tel ou tel alcool comme une expérience inoubliable, la Province aura fort à faire pour casser cette image. Ne fût-ce que pour l'écorner. ■

### LA SUITE...

Le conseiller Écolo Jean-Philippe Florent souhaite que certains prix remis par la Province et que les jetons de présence des conseillers soient payés en monnaies locales citoyennes. Il a posé une question à la députée Thérèse Mahy à ce sujet. Nous traiterons cette information dans une de nos prochaines éditions.

### Des taxis de soirée pour les jeunes ?

Quelles actions la Province va-t-elle mener dans son « plan fête » ? Une vaste enquête (lire ci-dessus) va aider à les déterminer. Mais des pistes existent déjà, comme un label pour les événements ou un partenariat avec le gouvernement en matière de prévention routière. « Deux agents de police seront détachés par zone pour être formés et sensibilisés à la problématique de la

consommation d'alcool chez les jeunes », précise la députée Nathalie Heyard. Et pourquoi pas financer un groupement de taxis auxquels les jeunes pourraient faire appel à moindre coût les nuits de week-end ? « Nous avons soutenu tout un temps les Responsible Young Drivers qui sont devenus une structure nationale, répond la députée. Mais pourquoi pas ne pas relancer ce soutien ? »

## « De qui se moque-t-on ? » NGE : la Province alloue 168 000 €

« De qui se moque-t-on ? », s'exclame Anne Laffut, chef de file MR. On ne réunit pas des commissions par obligation ou pour le plaisir. On a fait des corrections et elles ne se retrouvent pas dans le texte. » Brigitte Pétré (Écolo) abonde dans le sens de sa voisine au conseil provincial. « On ne nous a pas dit que les propositions ne pourraient pas être intégrées. On prend du temps, on discute ensemble. Et on apprend aujourd'hui que rien n'est intégré, enchaîne-t-elle avec calme. On peut ressentir une espèce de frustration. Les statuts pourront peut-être être modifiés plus tard. Mais je l'invite à ce que cela ne se reproduise plus. » Les deux femmes en veulent à la députée Thérèse Mahy.

En commission, les différents groupes ont approuvé des modifications aux statuts de l'ASBL Groupement d'informations géographiques (GIG) en formation. En (très) résumé, cette ASBL propose des solutions informatiques aux communes, à la Province et à l'AIVE, sous la forme d'une interface commune. Une nouvelle ASBL est en formation, avec les Provinces de Liège et Namur. Le MR et Écolo souhaitaient mo-



difier les statuts afin notamment que les Communes puissent faire partie du CA. Le tout approuvé en commission. Seulement voilà, les deux autres Provinces ont une ardeur d'avance sur la Province de Luxembourg. Trop tard pour modifier les statuts. « En commission je pensais qu'il était encore temps, ce n'est pas de la mauvaise foi, assure Thérèse Mahy, qui ira au forcing afin que les statuts soient modifiés une fois les organes en place.

Reporter le vote ? Cela aurait pu entraîner des désagréments aux Communes et à l'AIVE. Les organes doivent être mis en place pour le 1<sup>er</sup> juillet afin d'assurer le suivi.

Pour cette perte de temps et cette « mauvaise gestion », le MR et Écolo se sont abstenus. ■

La police judiciaire est descendue mercredi matin au siège de l'ASBL Nouveaux Gisements Emploi (lire en page une). Une information que plusieurs conseillers ont apprise hier vendredi. Anne Laffut, chef de file MR, a donc interrogé le collège pour savoir ce qu'il en est. Tout en restant prudents, puisqu'il ne s'agit « que d'une perquisition », Anne Laffut et Vincent Wauthoz demandent si un CA peut être convoqué en urgence.

Sur cette perquisition, du collège et de la bouche de Martine Notet (PS), administratrice de NGE, ils n'en apprendront pas plus que ce qui est écrit en page 1 de cette édition. Si ce n'est que la Province alloue 168 000 € à NGE, dans le cadre d'un contrat de gestion qui se termine cette année. Plus une aide complémentaire de 30 000 € pour une mission mobilité « et nous sommes contents des résultats en la matière », signale Patrick Adam qui précise que la Province restera attentive à ce dossier et qu'un CA peut être convoqué. ■ I. P.